



Congrès 2016
Convention 2016

**IL EST
TEMPS**

**IT'S
TIME**

Introduction



Bienvenue au deuxième congrès d'Unifor ! Notre syndicat a été fondé le jour de la Fête du Travail, en août 2013, en partant de la prémisse que les travailleuses et travailleurs avaient besoin d'un nouveau syndicat, plus précisément d'un syndicat ayant une vision moderne du syndicalisme, pour relever les défis auxquels les Canadiennes et Canadiens faisaient face d'un océan à l'autre. Au cours des trois dernières années, nos membres, nos sections locales, nos militantes et militants et notre Conseil exécutif national ont accompli un travail colossal afin de bâtir un syndicat fort et efficace. Ensemble, nous avons réalisé des gains pour nos membres, défendu les droits des travailleuses et travailleurs, soutenu et financé des initiatives dans le domaine de l'équité ainsi que des projets de justice sociale, et changé le paysage politique à la grandeur du pays. Au bout de trois ans, nous avons de bonnes raisons de célébrer, mais il nous reste encore beaucoup de pain sur la planche! Le congrès nous donne l'occasion de réfléchir à nos victoires et de célébrer, tout en nous permettant de tracer la voie à suivre afin de militer, toujours et encore, pour des changements progressistes pour les travailleuses et travailleurs, et créer un monde juste. **Il est temps !**





Table des matières

4 Déclaration contre le harcèlement

7 Programme et caucus

12 Conférencier(ière)s

15 Lauréats

18 Musiciens

20 Règles et lignes directrices
Règles de procédure d'Unifor
Choses à faire et à ne pas faire à l'hôtel

Déclaration contre le harcèlement

Chaque personne a droit à la dignité et au respect tant au sein du syndicat que dans son milieu de travail. Créer et maintenir un environnement sécuritaire libre de harcèlement dans les activités, événements et réunions du syndicat relève de notre responsabilité collective.

Unifor ne tolérera et n'endossera aucun mot ou geste qui mine la dignité ou l'estime de soi de toute personne ou qui crée un environnement intimidant, hostile ou offensant. Toute forme de harcèlement en milieu syndical mine notre solidarité et contrevient à notre engagement à l'endroit de l'égalité. Tout harcèlement peut mener à des sanctions conformément à la présente politique.

Le harcèlement n'est pas une plaisanterie. Il est importun, non désiré et non invité. C'est une expression de pouvoir ou de pouvoir perçu par le ou les harceleurs. Le harcèlement comprend des mots et des actions qui humilient, insultent ou diminuent une personne. Il peut comprendre, mais sans s'y limiter, des commentaires non désirés, des insultes, des plaisanteries racistes ou sexistes, des photos ou des affiches, de l'intimidation, des graffitis, un contact physique de toute nature, des remarques à propos de l'apparence d'une personne

ou de sa vie personnelle, des avances ou des demandes sexuelles importunes, des regards ou des gestes suggestifs, des blagues à propos de pratiques ou de coutumes religieuses ou la profanation d'images religieuses.

Le harcèlement qui viole la législation sur les droits de la personne, fondé sur tout motif de distinction illicite, viole la présente politique. L'intimidation et le harcèlement personnel sont tous les deux une offense contre les principes du syndicat et peuvent mener à une sanction en vertu de la présente politique. L'intimidation est une affirmation du pouvoir par l'agression, physique ou autre, et peut comprendre un isolement intentionnel d'une personne ou d'un groupe. Elle implique habituellement des incidents répétés ou des types de comportement dont l'intention est d'intimider, d'offenser, de diminuer ou d'humilier une personne ou un groupe de personnes en particulier. L'expression d'opinions divergentes est attendue dans toute organisation et une telle expression, en soi, ne constitue pas une violation de la présente politique.

Si vous estimez avoir subi du harcèlement, vous êtes encouragé à agir. Si vous pouvez exprimer que les mots ou les comportements offensants sont importuns, vous êtes

encouragé à le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire ou si vous êtes inconfortable de le faire, ou si le comportement persiste, vous êtes encouragé à approcher la personne responsable des plaintes pour obtenir de l'aide.

Unifor s'engage à prendre toute plainte de harcèlement au sérieux et traitera chaque incident avec attention et confidentialité. Un règlement informel est toujours encouragé et peut comprendre, mais sans s'y limiter, des excuses, des réprimandes ou l'expulsion de l'événement. Lorsqu'il est impossible de résoudre une plainte de manière informelle, ou lorsque la plaignante ou le plaignant le désire, une plainte officielle peut être déposée par écrit à la coordonnatrice ou au coordonnateur national responsable de la lutte contre le harcèlement au bureau national. La personne responsable des plaintes peut expliquer la marche à suivre pour déposer une plainte officielle. Lorsque la sécurité d'une personne est compromise, les autorités appropriées seront contactées.

Pour Unifor, la ou les personnes responsables des plaintes sont :

Mohamad Alsadi 416-788-0846 mohamad.alsadi@unifor.org

Niki Lundquist 416-566-6854 niki.lundquist@unifor.org





Un, deux, trois, prêts ? Gazouillez !

Nous encourageons tous les participants et participantes à échanger leurs réflexions sur Twitter et Facebook pendant le congrès. À l'aide du mot-clic #Unifor2016, tout le monde pourra contribuer et partager les moments forts, même ceux qui n'y assisteront pas en personne. Si vous avez des questions au sujet de l'utilisation des médias sociaux pendant le congrès, veuillez vous adresser à une représentante ou un représentant à la table des communications.

#Unifor2016

Programme et caucus

Dimanche 21 août

Atelier pour les nouveaux délégué(e)s 18h00



Lundi 22 août

Ouverture et mot de bienvenue	9h30
Accueil autochtone	9h45
Affaires diverses	10h00
Discours du président	10h45
Comité des résolutions générales	11h30
PAUSE	12h30
Vidéo du congrès	14h30
Rapport du secrétaire-trésorier	14h45
Comité des résolutions statutaires	15h15
Présentation des délégué(e)s internationaux	16h30
Levée de la séance	17h00
Réception d'accueil	19h00

Mardi 23 août

Ouverture et mot de bienvenue	9h00	Mises en candidature	14h00
Vidéo du congrès	9h10	Conférencière principale : Régine Laurent	14h45
Conférencière principale : Sharan Burrow	9h20	Comité des résolutions générales	15h15
Présentation du programme de négociation	9h40	Présentation à l'intention du départ à la retraite des dirigeants	15h45
Résolutions du comité du programme de négociation	10h00	Comité des résolutions statutaires	16h15
Rapport du directeur québécois	11h00	Levée de la séance	17h00
Rapports des directrices régionales	11h30		
Mises en candidature des directrices et directeurs régionaux en caucus	12h15		
PAUSE	12h30		

Mercredi 24 août

Ouverture	9h00	Conférencière principale : Rachel Notley, première ministre de l'Alberta	14h30
Reconnaissance des chefs autochtones	9h00	Élection des dirigeantes et des dirigeants	15h00
Remise du prix Neil Reimer	9h30	Comité des résolutions statutaires	15h15
Conférencier principal : Premier ministre Justin Trudeau	10h00	Présentation du Fonds de justice sociale	15h45
Artistes N'we Jinan - Chœur d'enfants autochtones et Raiyah Patel	10h30	Présentation du programme de recrutement	16h00
Remise du prix Nelson Mandela	11h00	Levée de la séance	17h00
Marche vers la colline parlementaire	11h30	Réception et soirée sociale du congrès*	18h30
PAUSE	12h30		

*La réception du congrès aura lieu au Musée canadien de l'histoire, 100 rue Laurier, Gatineau, au Québec.

Jeudi 25 août

Ouverture	9h00
Conférencier principal : Hassan Yussuff	9h00
Programme des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur	9h30
Présentation du Groupe de travail sur les sections locales	9h45
Recommandations du Groupe de travail sur les sections locales	10h15
Comité statutaire	11h30
PAUSE	12h30
Conférencier principal : Kacem Afaya	14h30
Remise du prix Bud Jimmerfield	15h00

Comité des résolutions générales	15h15
Comité des résolutions statutaires	16h00
Levée de la séance	17h00

Vendredi 26 août

Ouverture	9h00
Serment d'office	9h00
Membres d'Unifor en grève	9h10
Familles des réfugiés syriens parrainées par Unifor	9h30
Comité des résolutions générales	10h00
Mot de la fin du président	11h00
Chant de solidarité et levée de la séance	12h00

Réunions et caucus au congrès

Toutes les réunions vont avoir lieu au Centre de congrès Shaw dans les salles indiquées ci-dessous.

Lundi 22 août

Dîner des femmes	Dîner	Salle 214
------------------	-------	-----------

Mardi 23 août

LGBTQ	8h00	Salle 209
-------	------	-----------

Travailleur(euse)s ayant une incapacité	8h00	Salle 212
---	------	-----------

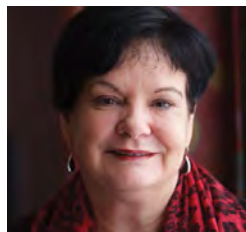
Travailleur(euse)s autoch./couleur	À l'ajournement	Salle 214
------------------------------------	-----------------	-----------

Mercredi 24 août

Jeunes travailleur(euse)s	Dîner	Salle 212
---------------------------	-------	-----------



Conférencier(ière)s



Sharan Burrow

Secrétaire générale de la
Confédération syndicale
internationale

@SharanBurrow

Sharan Burrow a été élue secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI) lors de son deuxième congrès mondial, qui s'est tenu à Vancouver en juin 2010. Elle a été réélue en mai 2014 lors du troisième congrès de la CSI.

Sharan est née en 1954 en Nouvelle-Galles-du-Sud (Australie) au sein d'une famille ayant une longue histoire de syndicalisme et de militantisme. Elle a amorcé sa carrière en tant qu'enseignante au secondaire, mais elle est rapidement devenue recruteuse syndicale. Depuis, elle a été élue à des postes de direction au sein de la Fédération des enseignants de la Nouvelle-Galles-du-Sud, de l'Australian Education Union, de l'Internationale de l'éducation et de l'Australian Council of Trade Unions (ACTU). Sharan est la première femme à avoir été élue à un grand nombre de ces postes de direction.



Régine Laurent

Présidente de la Fédération
interprofessionnelle de la
santé du Québec

@RegineLaurent

Régine Laurent est présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec - FIQ, une organisation syndicale représentant 66 000 professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires.

Infirmière de profession et militante syndicale depuis 1984, Régine Laurent n'hésite jamais à monter au front pour défendre les membres qu'elle représente et pour la préservation d'une société juste et solidaire au Québec. Elle a été, entre autres, au cœur de la lutte pour l'équité salariale et a mené d'une main de maître la dernière ronde de négociations des professionnelles en soins avec le gouvernement du Québec.

Avant d'être élue à la présidence de la FIQ en juin 2009, Régine Laurent a occupé plusieurs fonctions syndicales.



Justin Trudeau

Premier ministre du Canada

@JustinTrudeau

Né le 25 décembre 1971, Justin Trudeau est le 23^e premier ministre du Canada.

M. Trudeau est un enseignant, un père de famille, un défenseur et un dirigeant. Il a comme vision du Canada un pays où tous obtiennent des chances de réussite parce qu'il a l'assurance et le leadership d'investir dans sa population.

M. Trudeau a épousé Sophie Grégoire, une animatrice de télévision et de radio du Québec, en 2005. Au cours des années suivantes, ils sont devenus les heureux parents de Xavier, Ella-Grace et Hadrien.

M. Trudeau a été élu chef du Parti libéral en avril 2013. Le 4 novembre 2015, il a été assermenté premier ministre et a formé un cabinet composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes, une première dans l'histoire du Canada.



Rachel Notley

Première ministre de l'Alberta

@RachelNotley

Rachel Notley dirige le premier gouvernement néo-démocrate de l'Alberta, avec une forte majorité et un caucus diversifié comprenant le pourcentage le plus élevé de femmes de tous les gouvernements au Canada.

Choisie chef le 18 octobre 2014, elle a mené son parti à une victoire historique le 5 mai 2015 en mettant fin au règne conservateur, qui durait depuis près de 44 ans.

Le Nouveau Parti démocratique de Rachel s'est fait élire grâce à une plateforme qui promettait de favoriser la diversification économique et la croissance de l'emploi, de restaurer un gouvernement honnête et ouvert, de préserver et de développer les systèmes de santé et d'éducation et de rééquilibrer les recettes publiques pour les rendre plus équitables.

Rachel et son mari, Lou Arab, vivent avec leurs deux enfants, maintenant rendus à l'adolescence, à Edmonton.



Hassan Yussuff

Président du Congrès du travail du Canada

@hassan_yussuff

En mai 2014, Hassan est la première personne de couleur à avoir été élue à la tête du mouvement syndical canadien.

Quittant le Guyana pour s'installer au Canada à l'âge de 16 ans, Hassan obtient une formation de mécanicien de camions lourds et devient rapidement militant syndical. Le légendaire leader des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), Bob White, remarque aussitôt Hassan et le recrute dans l'équipe des hauts dirigeants des TCA, maintenant Unifor.

En 1999, Hassan a été élu vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada. Il a ensuite rempli quatre mandats de secrétaire-trésorier.

En 2012, Hassan a été élu président de la Confédération syndicale des Amériques (CSA), une organisation syndicale internationale qui représente plus de 50 millions de travailleurs dans 29 pays.



Kacem Afaya

Secrétaire général adjoint de l'Union générale tunisienne du travail

Kacem Afaya, secrétaire général adjoint de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), est né à Moknine (région du Sahel tunisien). En 1993, il a été élu membre de la Fédération générale de santé et, en 1994, secrétaire général de la Fédération jusqu'à 2011, l'année de son élection comme membre de la Centrale de l'UGTT.

Kacem Afaya a été volontaire parmi la mission sanitaire en Iraq pour assistance des blessés de l'offensive contre l'Iraq en 1991. Il est engagé pour la cause palestinienne comme une cause internationale juste.

Il estime que le mouvement syndical ne peut exister en dehors de la lutte contre l'exploitation, pour la justice sociale, et les libertés générales et individuelles.



Cindy Blackstock

Lauréate du prix
Neil Reimer

Prix Neil Reimer

Ce prix est décerné à une institution ou à un citoyen canadien pour souligner sa contribution remarquable au bien commun.

La notion de bien commun couvre les activités et le militantisme de plusieurs personnes ou groupes avec lesquels Unifor est solidaire, qu'il s'agisse de militantisme environnemental et de défense des droits de la personne, d'aide aux femmes défavorisées ou encore de pressions exercées pour améliorer la santé et la sécurité au travail. Plusieurs universitaires, chercheurs, auteurs ou organisations contribuent aussi au mouvement syndical en enseignant, en promouvant ou en défendant les idées et les programmes essentiels à Unifor. Le prix Neil Reimer peut souligner les travaux et contributions universitaires. De façon générale, les récipiendaires sont reconnus pour leur travail de militantisme et d'engagement à long terme à l'endroit de la lutte pour la justice sociale

Cindy Blackstock

Directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, professeure agrégée à l'Université de l'Alberta.

Membre de la Première Nation Gitksan, Cindy Blackstock œuvre dans le domaine du travail social, plus particulièrement de la protection de l'enfance et des droits des enfants autochtones, depuis 25 ans. Son travail et son militantisme influents ont contribué à mettre en lumière les inégalités systémiques dans les services publics subies par les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations.

Auteure de 50 publications, elle est aussi l'une des auteures d'un rapport pionnier sur la transformation des services à l'intention des enfants et des familles, intitulé Réconciliation en matière de protection de l'enfance, publié en 2006.

Cindy a collaboré avec d'autres dirigeants autochtones pour assister le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à formuler et à adopter une observation générale sur les droits des enfants autochtones. Dernièrement, elle a travaillé avec de jeunes autochtones, l'UNICEF et le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones à la production d'une version adaptée de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones..



Sénateur Murray Sinclair

Lauréat du prix
Nelson Mandela

Prix Nelson Mandela

Le prix doit son nom à Nelson Mandela, ancien président de l'Afrique du Sud de 1994 à 1999 et révolutionnaire ant-apartheid.

Ce prix reconnaît le combat, le courage et les réalisations de Nelson Mandela en luttant contre l'apartheid et en faisant la promotion des droits de la personne et de la justice sociale. Les lauréats sont salués pour leur contribution considérable dans le domaine de la promotion des droits de la personne et de la justice sociale.

Murray Sinclair

Sénateur canadien, ancien juge

Le sénateur Sinclair est le premier juge autochtone à avoir été nommé au Manitoba et le deuxième dans le système de justice au Canada. Il a œuvré dans les tribunaux manitobains pendant plus de 25 ans. Nommé au sénat le 2 avril 2016, il fait présentement partie des comités sénatoriaux suivants : Peuples autochtones, Pêches et océans, Affaires juridiques et constitutionnelles.

Avant cette nomination, il a été coprésident de l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones au Manitoba, ainsi que président de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). À ce dernier titre, il a participé à des centaines d'audiences partout au Canada, ce qui a abouti au dépôt du rapport de la CVR en 2015. Il a aussi supervisé un programme actif de collecte de fonds de plusieurs millions de dollars pour soutenir divers événements et activités de la CVR, et permettre aux survivants de se déplacer afin d'assister aux événements de la CVR.



John Millholland

Lauréat du prix

Bud Jimmerfield

Prix Bud Jimmerfield

Ce prix est décerné à un membre exceptionnel du syndicat qui se bat pour la santé, la sécurité, l'environnement ou l'indemnisation des accidents de travail. La militante ou le militant doit avoir fait preuve de leadership et d'engagement en aidant ses collègues et en participant à des activités en dehors de son lieu de travail dans l'objectif de prévenir les maladies professionnelles, les décès et les accidents au travail.

Bud Jimmerfield était notre confrère syndical, un militant sans relâche qui a travaillé comme machiniste pendant 31 ans à une usine d'assemblage automobile à Amherstburg, en Ontario. Il a développé un cancer de l'œsophage en 1996 et est décédé 18 mois plus tard. Avant de mourir, Bud a confié aux militantes et militants du syndicat une importante responsabilité : « Ne pleurez pas ma mort. Lutte pour les vivants et déployez tous les efforts pour prévenir les maladies, les décès et les blessures en milieu de travail. »

John Millholland

Section locale 848

John a consacré des dizaines d'années à militer pour la santé et la sécurité. Il est formateur auprès du Centre de santé et de sécurité des travailleuses et travailleurs, agent de liaison en santé et sécurité au Conseil du travail du district de Sarnia, président du comité consultatif de sa section locale, coprésident du comité conjoint en santé et sécurité, et membre du conseil pour les Centres de santé des travailleurs de l'Ontario, tout en étant entraîneur à l'heure en santé, sécurité, hygiène et environnement. John offre aussi une formation annuelle dans le cadre d'un forum en pétrochimie pour sensibiliser les travailleuses et travailleurs, les employeurs et les dirigeants de l'industrie. Pendant plusieurs années, il a participé à l'organisation et à l'animation de la Journée de deuil dans la région de Sarnia-Lambton.

Le dévouement et la passion de John pour la santé et la sécurité sont évidents dans tout ce qu'il fait, et notre syndicat est plus fort grâce à son travail.

Musiciens Dans le hall du congrès



Tony Turner

Les chansons éloquentes et marquantes de Tony Turner sont tout aussi diversifiées que notre pays. De son magnifique hymne à l'unité « Circle of Song », récemment publié dans *Rise Again*, à sa chanson primée « Harpeman », Tony a démontré qu'il pouvait capter l'esprit de notre époque et les liens qui nous unissent.



Elizabeth Riley Band

Originaires d'Ottawa, l'orchestre Elizabeth Riley Band a un son clair et contagieux, en plus d'avoir à son répertoire des chansons originales et des reprises qui s'inspirent des harmonies du bluegrass, des classiques du folk ainsi que du country traditionnel et alternatif. Dotées d'une voix aux résonances électrifiées, Jen Gilbert, Patricia Reynolds, Sarah Ryan et Carmel Whittle composent et jouent des chansons qui témoignent de l'expérience vécue des femmes. Maniant le banjo, la guitare acoustique

et électrique, l'harmonica, le djembé et la caisse claire, les quatre auteures-compositrices-interprètes dénoncent des réalités personnelles, sociales et politiques. L'Elizabeth Riley Band s'est produit lors de différents événements progressistes, dont le Forum social des peuples à Ottawa, Gil's Hootenanny et le premier Festival Phil Ochs à Ottawa. Écoutez des extraits du premier album du groupe, *Felt Through the Bone*, sur iTunes et Bandcamp.

Musiciens Au Musée canadien de l'histoire



Erin Saoirse Adair

Erin Saoirse (*seer'-shuh*) Adair est une auteure-compositrice-interprète folk et féministe d'Ottawa. Ayant reçu des éloges unanimes pour ses chansons accessibles et profondes, Erin est déjà une figure connue et éminente de la scène folk canadienne. Erin a pour but de raconter des histoires significatives en chansons. Dans la vieille tradition de la chanson d'actualité, Erin aborde la justice sociale, les droits des travailleurs, la dépendance,

Musiciens en prestation lors de la réception du mercredi 24 août au Musée canadien de l'histoire.

Unifor offrira un service de navette entre les hôtels et le musée à compter de 18 h.

la santé mentale, la violence sexuelle et bien d'autres sujets dans ses œuvres. Elle chante ses expériences personnelles avec franchise et, parfois même, avec humour. Erin a lancé un album complet de chansons de Phil Ochs en décembre 2015. Elle a également lancé un microalbum, intitulé *Gaslight*, qui porte sur la violence sexuelle et psychologique, en mai 2016.

MonkeyJunk

Établi à Ottawa, MonkeyJunk offre à la scène musicale canadienne un mélange accessible et rafraîchissant de swamp

rock et de blues. Depuis le peu de temps qu'ils se produisent et enregistrent ensemble, les membres de MonkeyJunk ont remporté collectivement 20 Maple Blues Awards, deux prix Indies et un Blues Music Award (États-Unis). Ils ont raflé un prix Juno en 2012, en plus d'y avoir été nommés à deux reprises. MonkeyJunk est la création musicale de Steve Marriner, Tony D. et Matt Sobb.



Règles de procédure d'Unifor

Règles de procédure

Le congrès se déroule en conformité à l'article 6 des statuts d'Unifor et aux règles de procédure suivantes. Sur toute autre question de procédure, la présidente ou le président décide si elle doit être soumise à l'approbation des déléguées et délégués.

1. La présidente ou le président ou la personne désignée préside toutes les assemblées du congrès et interprète les statuts et les règles sur les questions de procédure.
2. Toutes les motions, y compris les recommandations du Conseil exécutif national, sont présentées et appuyées par une déléguée ou un délégué.
3. Ces derniers peuvent intervenir sur une motion pendant 5 minutes, à moins qu'il n'en soit établi autrement par l'assemblée.

Pendant l'assemblée : Une déléguée ou un délégué peut intervenir qu'une seule fois sur chaque motion, à moins que l'assemblée lui donne la permission d'intervenir à nouveau.

4. Le plan de déroulement de l'assemblée peut être modifié ou de nouvelles affaires peuvent être ajoutées à l'ordre du jour par une majorité de voix des déléguées et délégués.

5. Une motion visant à modifier une motion est acceptable, mais aucun amendement à un amendement ne peut être accepté. Un amendement à une motion qui change directement l'intention de la motion principale n'est pas accepté.
6. Une motion proposée par un comité vise à être acceptée ou rejetée. Si la recommandation du comité est rejetée, la motion est renvoyée au comité pour qu'il l'examine à nouveau. À la deuxième présentation d'une telle motion, les amendements à la résolution sont acceptables.
7. Un débat peut être interrompu par un « rappel au règlement ». La présidente ou le président demande aux déléguées et délégués quelle est la nature du rappel au règlement. Un rappel au règlement doit porter sur une question de procédure d'une importance immédiate par rapport au débat. La présidente ou le président rend une décision sur un rappel au règlement.
8. La présidente ou le président établit comme irrecevable toute attaque personnelle ou langage ou prétention qu'il considère comme offensifs ou de mauvais goût.
9. Tous les votes sur des résolutions générales sont à main levée à moins que 20 % des déléguées et délégués demandent un vote individuel.

10. Une motion visant à inclure une question dans une résolution n'est pas acceptable à moins qu'un seul intervenant pour et un intervenant contre aient eu l'occasion de s'exprimer.
11. Une motion à reconsidérer est acceptable si elle est approuvée par une majorité des déléguées et délégués. Si le réexamen est accepté, la motion originale est présentée aux participantes et participants pour être débattue et suivie d'un nouveau vote.
12. Une décision de la présidente ou du président sur toute question de procédure peut être contestée par une ou un délégué. La déléguée ou le délégué qui conteste peut exposer brièvement le motif de sa contestation, et la présidente ou le président doit expliquer sa décision. La question suivante sera ensuite présentée à l'assemblée : Maintenez-vous la décision de la présidente ou du président ? La décision de la présidente ou du président sera maintenue si 50 % des déléguées et délégués présents ou plus votent en faveur.
13. La présidente ou le président a le droit de voter sur toute motion et de commenter tout point faisant l'objet d'un débat. La présidente ou le président ne doit pas s'engager dans un débat personnel avec une déléguée ou un délégué.



Choses à faire et à ne pas faire à l'hôtel

CHOSSES À FAIRE

- Permettre l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
- Apprendre les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouer la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 \$/lit/jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire laissé au moment de libérer la chambre ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre toute la semaine.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des détritres sur le plancher afin que les employés d'étages puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.)

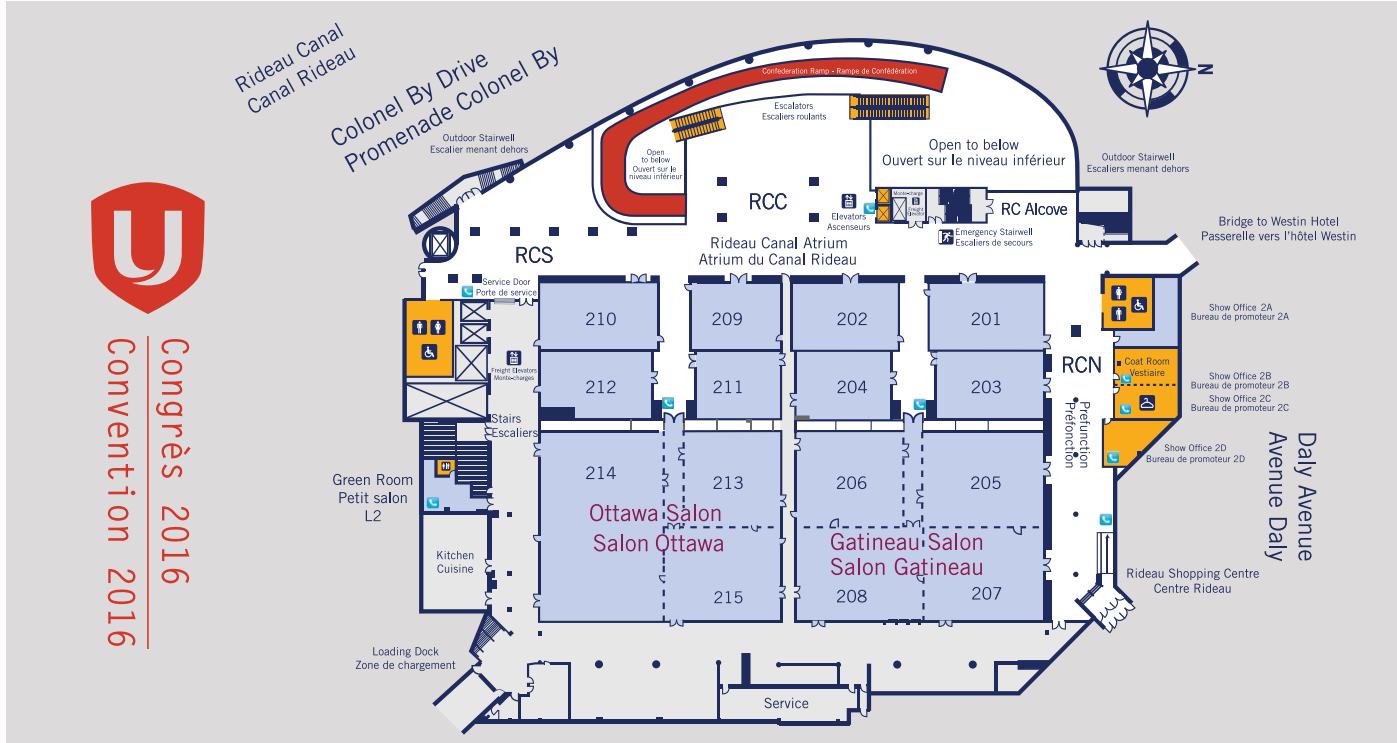
- Remplissez les fiches de commentaires et les questionnaires d'enquête portant sur le personnel et rendez honneur à vos consœurs et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps ! N'oubliez pas que VOUS êtes le visage du syndicat !

CHOSSES À NE PAS FAIRE

- Ne laissez pas votre chambre en désordre. Si vous le faites tout de même, donnez un pourboire en conséquence.
- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.

**En toute solidarité,
L'exécutif du Conseil de l'hôtellerie et des jeux**

Carte du Centre Shaw : 2^e étage



Congrès 2016
Convention 2016



unifor
theUnion | lesyndicat



@SyndicatUnifor
@UniforQuébec



FB.com/SyndicatUnifor
FB.com/UniforQuébec

Participez à la conversation sur le Congrès en utilisant
#Unifor2016 sur les médias sociaux.